



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre,

Le Mercredi 10 Avril 2024 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2024-4

Date de convocation : le 05 Avril 2024,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

OBJET :
**CONSTAT DU COMPTE DE
GESTION 2023-CCAS**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jacqueline BESSET

Monsieur le Président du CCAS rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif CCAS de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20240410-DB20244CCAS-DE
Reçu le 12/04/2024

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le compte de gestion CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

17 AVR. 2024

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

12 AVR. 2024

Et par publication le :

17 AVR. 2024

Par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 10 Avril 2024

Le Président,



Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20240410-DB20244CCAS-DE
Reçu le 12/04/2024